

Contexte :

Le choucas des tours (*Corvus monedula*) est une espèce semi-coloniale et protégée, qui connaît une forte expansion dans plusieurs régions de France. Cette expansion provoque des conflits avec les particuliers et les acteurs locaux. En Maine-et-Loire, l'augmentation des couples nicheurs au sein des communes crée des nuisances dans les bourgs et peuvent engendrer des dégâts dans les cultures céréalières.

Depuis plusieurs années, la FDGDON 49 pilote le comité technique départemental « **Choucas des Tours** » qui rassemble les acteurs agricoles, cynégétiques, les collectivités locales, les services de l'état et les partenaires scientifique de ce dossier.

Cette augmentation croissante de la population des **Choucas des Tours** a plusieurs impacts :

- Des dégâts agricoles non négligeables, qui sont à la charge des agriculteurs sans solutions d'indemnisation des pertes.
- Une augmentation des nuisances urbaines dues aux sites de nidification majoritairement anthropiques des choucas des tours, comme des obstructions de cheminées ou de gouttières entraînant un risque accru d'incendie.
- Des dégâts urbains sur les constructions humaines (bâtiments, églises,)

Au vu de cette problématique, un Comité Technique Départemental a été constitué en 2017 dont les objectifs sont de :

- Mieux connaître l'espèce, ses cycles biologiques, ses populations nicheuses, son régime alimentaire.
- Trouver des solutions alternatives à la régulation.
- Apporter un soutien aux personnes (agriculteurs, communes, particuliers) impactées par les choucas des tours.

Ce cadre de travail commun est indispensable pour disposer de données fiables. Réaliser des comptages, accompagner les communes et agriculteurs, expérimenter des solutions alternatives (dispositif Stop Nid, Effarouchement) mais aussi au cas échéant, organiser les prélèvements de manière encadrée.

La FDGDON a sollicité les collectivités de Maine-et-Loire pour faire signaler des dégâts et nuisances causés en 2026.

Un courrier accompagné d'un modèle de pétition a été reçu par mail en mairie en septembre dernier.

A ce jour la liste fait état de ... signataires.

Nous transmettons ces pétitions à la FDGDON 49, dans le but d'étayer ses arguments, montrer que la situation reste compliquée localement, des dégâts visibles et observables et notifions la préfecture de Maine-et-Loire de cette démarche par le biais de la présence motion de soutien.

Informations complémentaires :

Pour la FDGDON, les attentes vis-à-vis

- Assurer une connaissance précise et régulière des populations
- **Reconnaitre et documenter les dégâts urbains et agricoles, afin de soutenir et montrer l'importance sur les territoires touchés.**
- Expérimenter des méthodes de protection.
- **Une sensibilisation importante et régulière dans la déclaration des dégâts d'animaux sauvages.**

En 2024 a été créé cette affiche en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, la FDSEA et la Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire pour inciter l'ensemble des angevins à déclarer les dégâts causés par les animaux sauvages.

Le Choucas des tours en faisant parti. Cependant il faut bien l'avouer malgré de nombreux dégâts déclarés oralement par les exploitants agricoles mais pas que, ils ne sont pas systématiquement déclarés sur les plateformes de déclarations dématérialisées.

L'information est cependant rappelée tous les ans dans différentes revues, magazines et réseaux.

Dans le même temps, nous allons jusqu'à défendre nos arguments devant les tribunaux.

En 2026, la FDGDON 49 et ses partenaires ont répondu en défense à un contentieux en référé au tribunal administratif de Nantes.

